



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 05 juillet 2023

Date de la convocation :
28 juin 2023

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-trois, **le cinq juillet à vingt heures**,
 Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
 Madame Marina DANTIC, Monsieur Jean-Pierre TISON, Madame Annick NOSSEREAU,
 Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE,
 Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur
 Guillaume DELANOUE, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame
 Angélique DUFRESNE.

Membres excusés : Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Philippe CECCONI.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à
 Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Madame Françoise
 ROUX.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-05-023

4.1. Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'ATSEM afin d'organiser au mieux les besoins à l'école, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (19/35^{ème}) à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023.

Transmis en Préfecture le	06/07/2023
Reçu en Préfecture le	06/07/2023
Accusé de réception en Préfecture	
	037-213700743-20230705-2023-05-023-DE
Publication électronique le	06/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **Décide** d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT



Commune de Chouzé-sur-Loire Tableau des effectifs au 01/09/2023

Grade	Temps de travail	Postes pourvus	Vacant
Service administratif			
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1	0
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	0	1
Adjoint administratif	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
Total service administratif		6	1
Service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux			
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	0
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	25/35 ^{ème}	1	
Total service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux		10	0
TOTAL GENERAL		16	1